



Année scolaire 2025 - 2026



Sommaire

03 Numéros de téléphone

04 Programme annuel

05 Plan de scolarité 2025-2026

06 Informations importantes

07 Informations importantes – Frais

08 Remboursement de frais de déplacement

09 Demande de congé

10 Autorisations spécifiques des parents

11 Financement des séances physio et ergothérapie

12 Chaussures

13 Matériel à prendre en début d'année scolaire

14 Cryptage des mails – Marche à suivre

15 Utilisation de téléphones portables et tablettes



Numéros de téléphone

Secrétariat 027 451 24 80

✉ admin@ndl-sierre.ch

Horaires :

Lundi à jeudi : 07h45 à 11h45 et 13h30 à 17h00

Vendredi : 07h45 à 11h45 et 13h30 à 16h30

Pendant les vacances scolaires, le secrétariat est ouvert uniquement le matin.

Direction

Véronique Délétroz-Blanc : 027 451 24 80

Responsable de secteur

Ghislaine Robyr : 027 451 24 83

Groupe de vie Internat

Groupe Goubing : 027 451 24 84

Groupe Tservetta : 027 451 24 86

Groupe Borzuat : 027 451 24 87

Externat

Groupe Finges : 027 451 24 89

Groupe Villa : 027 564 01 61

Merci de clarifier les heures de disponibilité avec la personne de référence de votre enfant.

Horaire des classes

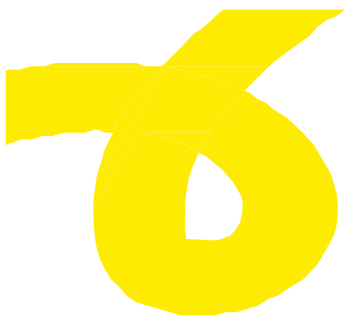
Lundi 09h00 à 12h00 / 13h30 à 16h15

Mardi, jeudi, vendredi 08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00

Mercredi 08h30 à 11h45

Les classes ne peuvent pas être contactées directement, merci d'appeler le secrétariat.

Nous vous prions de n'appeler qu'en cas d'urgence et si possible en dehors des heures de pointe.



Programme annuel

Août

21.08.2025 Rentrée scolaire

09h30 : Rendez-vous dans la cour de récréation pour un café-croissant

09h50 : début des classes, informations de la direction dans la cour

10h00 : Réunion sur les groupes avec les thérapeutes et les éducateurs groupes et chauffeurs de taxi

Septembre

27.09.2025 Sortie moto

Novembre

24.11.2025 Marché de la Sainte Catherine

Enfant en externat le lundi : congé après-midi

Enfant en internat le lundi : reste sur le groupe

Décembre

05.12.2025 Visite du Saint Nicolas

19.12.2025 Fête de Noël

Février

12.02.2026 Carnaval

Mars

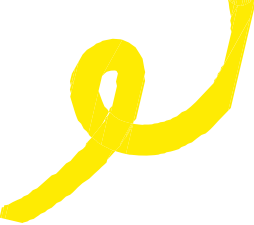
09.03.2026 Grimentz

10.03.2026 Grimentz

12.03.2026 Grimentz

Juin

26.06.2026 Fin d'année scolaire – L'école finit à 16 h 00



Plan de scolarité

DÉBUT DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Jeudi 21 août 2025, matin

SORTIE MOTO/VOITURE

Samedi 27 septembre 2025, dès 11 h 00

CONGÉS D'AUTOMNE

Mercredi 15 octobre 2025, midi au lundi 27 octobre 2025, matin

SAINTE CATHERINE

Lundi 24 novembre 2025, midi

IMMACULÉE CONCEPTION

Vendredi 5 décembre 2025, soir au mardi 9 décembre 2025, matin

VACANCES DE NOËL

Vendredi 19 décembre 2025, soir au lundi 5 janvier 2026, matin

CONGÉS DE CARNAVAL

Vendredi 13 février 2026, soir au lundi 23 février 2026, matin

SAINT JOSEPH

Mercredi 18 mars 2026, midi au lundi 23 mars 2026, matin

VACANCES DE PÂQUES

Jeudi 2 avril 2026, soir au lundi 13 avril 2026, matin

ASCENSION

Mercredi 13 mai 2026, midi au lundi 18 mai 2026, matin

PENTECÔTE

Vendredi 22 mai 2026, soir au mardi 26 mai 2026, matin

FÊTE-DIEU

Mercredi 3 juin 2026, midi au lundi 8 juin 2026, matin

FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Vendredi 26 juin 2026, soir

HORAIRE DES CLASSES

Lundi : 9h00 – 12h00 / 13h30 – 16h15

Mardi, jeudi et vendredi : 8h30 – 11h45 / 13h30 – 16h00

Mercredi : 8h30 – 11h45

TRANSPORTS

Conformément aux horaires établis par Bonvin Transports.

ASSURANCES

Il est de la responsabilité de chaque parent de souscrire aux assurances habituelles.

Informations importantes



Marche à suivre lorsque votre enfant est malade

Avertir le chauffeur dès 7h00 du matin et le secrétariat avant l'école, dès 7h45, chaque jour d'absence. Au retour de l'enfant, avertir à nouveau le chauffeur.
Veuillez impérativement transmettre un certificat de maladie à l'enseignante, dès le 3e jour d'absence.

Rendez-vous médical

Nous vous prions de fixer les rendez-vous médicaux de votre enfant, dans la mesure du possible, le mercredi après-midi ou en début ou fin de journée.
Veuillez informer l'enseignant(e) le plus vite possible.

Médicaments

Nous n'avons plus le droit de donner un médicament sans ordonnance valable.
Merci de donner les médicaments pour votre enfant directement au personnel de prise en charge et ne pas les laisser dans le sac d'école de l'enfant (sauf si arrangement préalable dans un sac fermé à clé).

Transports

L'entreprise Bonvin Transports vous communiquera les horaires de transport, ainsi que les coordonnées du chauffeur pendant l'été.

Responsabilité / Assurances :

Notre école décline toute responsabilité en cas de perte d'objets de valeur et ne peut en être tenue responsable.
Les effets personnels ne sont pas assurés par l'Institut (ex. : lunettes, appareils auditifs,) et de ce fait vous devez vous assurer en conséquence.
Les frais seront facturés aux parents pour les dommages causés au matériel ou à l'équipement en raison d'un comportement négligent. Nous vous encourageons vivement à conclure une assurance R.C. qui pourrait prendre en charge les dommages causés par votre enfant.
L'Institut n'a pas d'assurance accident. Votre enfant doit être couvert par une assurance privée contre les accidents.

Visite à l'Institut :

Toute visite doit être annoncée au préalable au groupe et/ou à la personne de référence.

Informations importantes

Frais

Gratuité de la scolarité obligatoire :

Nous mettons à disposition tout le matériel scolaire pour votre enfant, excepté des fournitures personnelles (sac d'école, pantoufles, chaussures et habits pour activité sportive y compris extérieure etc.).

Les coûts pour les activités sportives et culturelles dans le cadre scolaire seront pris en charge par l'institution.

Frais externat et internat (lundi au vendredi période scolaire) :

La participation des parents pour l'internat est à CHF 10.00 par jour et pour l'externat (prise en charge repas de midi) à CHF 8.00 par jour.

Votre commune de domicile vous refacturera le montant de votre participation.

Frais de week-end et vacances :

Les frais pour les activités pendant les week-ends et les vacances est un forfait de CHF 20.00 par mois, à savoir CHF 240.00 pour l'année, quel que soit le nombre de prise en charge.

Cette participation vous sera facturée directement.

La participation des parents pour les week-ends et vacances est à CHF 10.00 par jour.

Votre commune de domicile vous refacturera le montant de votre participation.



Remboursement de frais de déplacement (école)

Aide-mémoire :

Les frais de transport scolaire en voiture privée sont pris en charge par l'Etat du Valais.

La demande est à remplir selon les informations suivantes :

Seuls les frais de transport de la maison à l'école et retour sont remboursés.

**Les transports sans l'enfant à bord ne sont pas pris en charge.
Nous nous basons sur le calcul des kilomètres du site www.search.ch.**

A partir du 01.01.2025, le tarif du km remboursé s'élève à CHF 0.65/km. Les directives relatives aux transports effectués par les représentants légaux prévoient l'interdiction d'un double financement. Il n'est donc pas possible de demander un remboursement des frais de transports privés s'il a été convenu que votre enfant circule avec les transports organisés par l'Institut.

La demande de remboursement se fait uniquement par le formulaire « Facture de frais de déplacement (école) » à la fin de chaque trimestre (septembre, décembre, mars, juin).

La mention du nom des parents, de l'enfant, no IBAN et adresse correspondante doit impérativement figurer sur chaque demande.

Les formulaires vides peuvent être retirés au secrétariat, auprès de la personne de référence ou sur notre site web www.ndl-sierre.ch sous l'onglet « documents ».

**Nous nous permettons de corriger toutes erreurs éventuelles.
Tous formulaires remis hors délai et/ou non conformes ne seront pas pris en compte.**



Demande de Congé

Les demandes de congé de plus d'une ½ journée nécessitent l'accord de la direction de l'école.

Nous vous prions de transmettre Les demandes au minimum 3 jours à l'avance à l'enseignant(e) de votre enfant.

Le formulaire est disponible sur notre site Internet www.ndl-sierre.ch, sous l'onglet « documents ».



Autorisations spécifiques des parents 2025 – 2026

AUTORISATIONS SPÉCIFIQUES DES PARENTS 2025 - 2026

Formulaire à nous retourner jusqu'au 08.08.2025 par mail (admin@ndl-sierre.ch) ou par poste

Nom et prénom enfant :

	<u>oui</u> / non
Demandes d'infos médicales auprès des médecins et thérapeutes	☐ ☐
Photos et enregistrements vidéo pour les publications (site web NDL, rapport annuel NDL, médias, ...)	☐ ☐
Nous confirmons consentir au traitement des données de notre enfant, à l'accès à celles-ci par les collaborateurs de l'Institut Notre-Dame-de Lourdes conformément aux règles liées au secret de fonction.	☐ ☐
Nous sommes conscients des risques potentiels liés à l'échange de données personnelles sensibles (consultation possible par des tiers non autorisés en cas d'utilisation d'outils de communication peu sûrs) ainsi que de nos droits. Nous consentons à ce que le nom et prénom de notre enfant figurent sur les listes internes à des fins organisationnelles : classes, groupes, thérapies, activités, repas. Toutes les informations concernant votre enfant seront transmises à l'extérieur, exclusivement avec votre accord et par des voies de communication sécurisées.	☐ ☐
Souhaitez-vous être informés par	☐ e-mail ☐ courrier ☐ mère ☐ père ☐ autre :
Médecin prescripteur pour séances physio/ergo * Si choix Dr. Zedka = 1 consultation avec les parents/an	☐ médecin NDL (Dr. Zedka Milan) ☐ pédiatre/médecin traitant :
Nous acceptons que notre enfant participe à des activités natures avec des animaux	☐ ☐
Nous autorisons NDL à transporter notre enfant dans un véhicule de l'Institut	☐ ☐
Nous conseillons vivement aux parents de faire une assurance pour les lunettes, appareils auditifs ou autre matériel onéreux qui appartient à votre enfant	

Par ma signature je valide mes choix ci-dessus Signature :

Lieu et date :

Merci de joindre une copie :

- de la carte caisse-maladie de votre enfant
- du carnet de vaccination

N.B. Les accords donnés peuvent être retirés en tout temps. Un parent peut exiger le retrait d'une image d'un enfant qui aurait été publiée sur la base de l'autorisation donnée.

Financement des séances physiothérapie – Ergothérapie

Un suivi en physiothérapie et/ou en ergothérapie est proposé à votre enfant sur place à l'Institut.

Ce suivi est à la charge de l'Assurance Invalidité (AI) ou de l'Assurance de base de votre caisse maladie selon la Loi fédérale sur l'Assurance Maladie (LAMal).

Ces séances sont prescrites soit par le Dr Zedka (médecin prescripteur pour NDL) ou par le pédiatre/médecin traitant de votre enfant selon votre choix précisé dans le formulaire « autorisations spécifiques des parents 2025-2026 ».

L'Institut se charge de présenter les demandes de garanties de paiement à l'Office AI du Valais (OAIVS) ou à la caisse-maladie de votre enfant.

Nous nous tenons également à disposition si nécessaire pour vous épauler dans ces démarches administratives (en cas de projet de refus de prise en charge des coûts par exemple).

En cas de refus de prise en charge des mesures médicales, de physiothérapie ou d'ergothérapie par l'OAIVS, nous vous prions de bien vouloir nous en informer dès réception de l'information.

Dès la prochaine rentrée, les séances de physiothérapie et d'ergothérapie non prises en charge par l'AI seront facturées à votre caisse-maladie. Dès lors, nous vous laissons le soin de bien vouloir nous faire parvenir une copie de la carte caisse-maladie de votre enfant à la rentrée scolaire et/ou en cas de changement de caisse- maladie pendant l'année scolaire. Les séances facturées aux caisses- maladie seront facturées après chaque bloc de 9 séances.

Chaussures

Bien choisir les chaussures/pantoufles de votre enfant

Privilégier des **chaussures fermées** avec un bon renfort du talon.

- Pour faciliter l'autonomie, privilégier des chaussures à **velcro** ou **fermeture éclair**.
- Veiller à **un bon serrage** du cou-de-pied pour éviter que le pied ne glisse vers l'avant.
- Veiller à ce que le pied ait suffisamment de place en longueur et en largeur à l'avant de la chaussure de manière à ce que les orteils puissent se mouvoir librement.
Il est recommandé de laisser 10 à 17 mm (1 largeur de doigt), penser à sortir la semelle de la chaussure pour faire la mesure.
- Le matériel doit être doux, laisser passer l'air et résister à l'humidité, ce qui permet d'assurer un port agréable.
- La semelle doit être **antidérapante et souple**, permettant des mouvements de torsion.
- L'ajustement de la chaussure doit être examiné tous les 3-4 mois, les pieds des enfants grandissent rapidement.

Les différents intervenants resteront vigilants aux chaussures utilisées par vos enfants durant l'année scolaire.

Merci d'éviter les crocs.



Matériel à prendre en début d'année scolaire

Pour les jeunes en classe :

Un sac d'école pour transporter le cahier de communication A5 pour les classes (Petite1, Petite 2 et Moyenne S) ou A4 pour les autres classes qui va nous servir d'agenda durant l'année scolaire.

Un tablier à longues manches ou une chemise.

Des pantoufles fermées ou des baskets pour l'école (voir page 12).

Des baskets de gym avec une semelle blanche.

Des habits de rechange.

Pour la piscine : maillot*, linge, produit de douche dans un sac fermé

*Maillot-de-bain antifuite (concerne les élèves incontinents)

Si nécessaire : Pampers, serviettes hygiéniques et lingettes humides

Pour les jeunes groupe :

Lots de vêtements de rechange

Casquette, lunettes de soleil, crème solaire, gourde

Chargeurs et casques à musique selon les besoins du jeune,
annotés nom/ prénom

Brosse à cheveux

Selon les conseils de la commission prophylaxie dentaire :

2 brosses à dents ou de préférence une brosse à dent électrique avec 2
embouts de rechange et 2 dentifrices d'arômes différents

2 paquets de protections, lingettes et crème parties intimes
selon besoins du jeune

Médicaments de réserve (Dafalgan, Algifor, ...)

Doudou et/ou veilleuse selon nécessité

Pour les élèves qui dorment à NDL :

Matériel de soin :

2 shampoings et 2 produits de douche

Déodorant selon besoins du jeune

Crème corps/visage selon besoins du jeune

Nomination des affaires personnelles de l'enfant (vêtements, chargeur, tablette, jouets etc.) Merci d'indiquer en stylo indélébile, étiquettes cousues ou collées sur chaque affaire de votre enfant.

Cryptage des mails

Marche à suivre



Suite à l'introduction des mails cryptés, nous vous indiquons, sur notre site www.ndl-sierre.ch, sous l'onglet « documents », la marche à suivre pour la bonne réception des mails cryptés à venir.

Lors du premier enregistrement, vous pouvez définir votre mot de passe.

Il est très important de faire cette démarche dans les 30 jours dès réception du premier mail crypté.

Pour la réception des mails cryptés à venir, il vous suffira de cliquer sur « cliquez ici » et d'introduire le mot de passe introduit lors de la création du compte.

Le référent de votre enfant se tient volontiers à disposition si nécessaire.



UTILISATION DE TELEPHONES PORTABLES ET TABLETTES

Pour les élèves disposant d'un téléphone portable ou d'une tablette,
un contrôle parental est exigé.

Suite aux décisions du Canton du Valais concernant l'utilisation des smartphones, des informations précises vous seront transmises à la rentrée.
Leur utilisation à des fins pédagogiques est autorisée.





Route du Simplon 13, 3960 Sierre

Tél. : 027 451 24 80

✉ admin@ndl-sierre.ch

www.ndl-sierre.ch

